

RÉGLEMENT RECYCLADE 2024

Article 1 : Définition technique d'un bolide recyclé

Le bolide recyclé est un véhicule non motorisé possédant au moins trois roues et un système de direction. La fabrication du bolide doit être artisanale et majoritairement constituée de matériaux issus du recyclage. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Pour autant, il faut veiller à ce que le bolide recyclé ne présente pas de danger pour l'équipage et les spectateurs. Afin de limiter les dangers voici quelques recommandations techniques qui devraient limiter les risques d'accident.

Dimensions (à titre indicatif) : un bolide recyclé doit être de taille raisonnable •

Longueur < 2,00m

• Largeur < 1,20m

• Poids 100 kg max

• Hauteur < 2.00m est recommandée afin d'éviter le déséquilibre.

• Garde au sol comprise entre 5 cm et 30 cm

Ces dimensions ne sont que des recommandations. A chacun de les évaluer suivant sa créativité.

Siège : Le conducteur doit être assis au plus près du châssis. Pour la protection des jambes et des pieds de l'équipage, le bolide recyclé doit être équipé d'un plancher fermé.

Roue : C'est un des éléments les plus importants de la construction, elles doivent être de bonne qualité et de préférence gonflables.

Freinage : Les freins sont obligatoires.

Sécurité : Les matériaux utilisés ne doivent pas représenter de danger pour l'équipage et le public. Le bolide recyclé ne doit pas contenir d'objet saillant ou contondant. Chaque élément du bolide recyclé doit être bien fixé ! Les conducteurs et éventuels copilotes doivent impérativement être en mesure de s'extraire rapidement de leur véhicule.

Remorquage : Des attaches doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être

boulonnées ou soudées. Chaque véhicule doit posséder une corde d'une longueur de 2.00 m équipée de deux mousquetons.

Équipement : Le port du casque (casque moto recommandé, casques de vélo ou roller autorisés), de gants, d'un pantalon, haut à manches longues et des chaussures fermées est obligatoire. Il est possible d'ajouter des protections complémentaires : coudières, genouillères...
Attention ! : Le port du casque, de gants, d'un pantalon, d'un haut à manches longues et de chaussures fermées est aussi obligatoire pendant les remontées.

Article 2 : *Composition de l'équipe*

L'équipe doit au minimum être composée de 2 personnes : un conducteur et un pousseur et au maximum de 3 personnes. Seules ces personnes seront autorisées sur la ligne de départ. L'équipe peut néanmoins accueillir d'autres personnes pour ce qui concerne la logistique, les réparations (etc).

Article 3 : *Inscription du 27 mai au 19 juillet 2024*

L'inscription est gratuite et limitée à 24 bolides. Le parcours est ouvert à toutes et à tous de 7 à 99 ans. Les inscriptions doivent se faire avant le 19 juillet en remplissant le formulaire disponible sur le site de la ville.

Article 4 : *Déroulement*

- *Dimanche 8 septembre 2024, 14h - 16h au Lycée Bartholdi* :

Essai des bolides, dernières réparations et retouches. Un numéro de bolide vous sera attribué.

En cas d'indisponibilité, merci d'envoyer 2 photos de votre bolide par mail, à l'adresse : recyclade@ville-barentin.fr. Après une vérification de sécurité, un numéro de bolide vous sera attribué.

- *Dimanche 15 septembre 2024, 10h – 17h00, Avenue Victor Hugo, Barentin* :

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée de 400m. Si nécessaire, l'un des deux pilotes est autorisé à aider à pousser le bolide recyclé sur une portion du parcours.

10h / 12h : Descentes chronométrées. La descente la plus rapide sera récompensée.

14h / 16h : Descentes à points et à obstacles. La descente obtenant le plus de points sera récompensée.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout pilote qui ne respecterait pas les consignes et l'esprit de la fête.

La remise des prix aura lieu devant la mairie, Place de la Libération à 17h. Des prix seront décernés aux participants selon les catégories suivantes : le plus jeune participant, le plus beau bolide, le meilleur chrono et le meilleur score.

Article 5 : Assurance et Responsabilité

A : Durant toute la durée de la manifestation du dimanche 15 septembre 2024, le(s) pilote(s) ou leurs représentants légaux sont responsables de tout dommage causé à un tiers résultant de leur participation à cette activité, causé par la descente du véhicule, du non-respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse non adaptée au parcours.

B : L'organisateur de la course veillera à ce que les participants disposent des couvertures d'assurances individuelles nécessaires.